

VIDE-GRENIERS 2025

Dimanche 1 juin 2025 - *Village 9h – 17h*

REGLEMENT

- ✓ Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 5 mai.
- ✓ ATTENTION !!! Aucune pré réservation ne sera faite en amont sur place ou par téléphone.
- ✓ Le vide-greniers est **strictement réservé aux particuliers**. Il est ouvert en priorité aux habitants de Saint-Mitre-les-Remparts et aux personnes extérieures dans la limite des places disponibles.
- ✓ L'inscription est de 5 € pour les habitants de la commune. Pour les extérieurs, la participation s'élève à 20 €.
- ✓ Le règlement se fait au moment de l'inscription en espèces, en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire. En cas d'absence le jour J, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- ✓ Le choix de l'emplacement (2 mètres x 3 mètres) se fera lors de l'inscription en fonction des places restantes disponibles. ATTENTION : pour le bon fonctionnement du vide-greniers, la ville se réserve le droit de modifier vos emplacements.
- ✓ Le jour J, l'exposant doit se présenter pour prendre possession de son emplacement entre 8h00 et 9h00 maximum. Aucun véhicule ne pourra pénétrer dans les zones dédiées au vide-greniers avant la fin de celui-ci (pour les exposants qui souhaitent partir plus tôt).
- ✓ La vente de nourriture et de produits artisanaux est strictement interdite.
- ✓ L'exposant s'engage à laisser l'emplacement vide sans aucun déchet après son départ.

Les pièces à fournir :

- Le coupon d'inscription ci-dessous dûment rempli

Tout dossier incomplet sera refusé

- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau...) de moins de 6 mois
- Règlement en espèces / chèque libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou par Carte Bancaire
- Paiement possible par téléphone au 04.42.49.04.62 par CB uniquement

×	
Saint Mitre les Remparts- Vide-Greniers du dimanche 1 juin 2025	
Nom, Prénom	
Adresse	
Téléphone Email	
Plaque d'immatriculation du véhicule présent sur le vide-greniers	
S'inscrit au vide-greniers du 1 juin 2025 et s'engage à respecter le règlement ci-dessus. Je soussigné(e) atteste sur l'honneur ne pas exercer d'activité professionnelle de brocanteur.	
Signature :	Date :